

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 10 Décembre 2020

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|----------------|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 33 | 33 | 25 |

L'an deux mille vingt et le jeudi dix décembre à dix-huit heures vingt cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Jean-Louis SAINCILY ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Didier MARICEL ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; M. Pierre ALBINA ;
Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Franceline YEPONDE par M. Lucien BEAUZOR
Mme Patricia VINGADASSALON par Mme Clara RIGAH
Mme Sylvie DAGONIA par M. Jocelyn SAPOTILLE
M. Arthur MARICEL par Mme Gladys BURAT

Absents : Mme Jacqueline BELFORT ; M. José TORIBIO ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

Date de la convocation

03 Décembre 2020

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2020/12/78

DISTRIBUTION DE KITS DE PREVENTION COVID19

L'épidémie de coronavirus reste présente sur le département. Le respect des gestes barrière reste indispensable pour limiter la propagation du virus.

Après avoir constaté une certaine négligence au niveau des mesures barrières et de la distanciation physique sur le terrain, la commune a décidé de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation en direction des jeunes en situation de précarité et en recherche d'emploi, des personnes âgées isolées, et des personnes en situation de handicap.

Ainsi, la commune de Lamentin propose une distribution de « kits covid » afin de soutenir et renforcer les mesures et recommandations mises en place par l'Etat notamment sur la question de l'obligation du port du masque et de la distanciation physique.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une campagne de sensibilisation lancée par l'agence régionale de santé (ARS) intitulée #COVIDATTITUDE. Le but étant d'inciter chacun à affirmer son engagement contre le virus, en portant le bracelet #COVIDATTITUDE et en respectant les gestes barrières.

Aussi, la ville de Lamentin prévoit de déployer des ambassadeurs Prévention COVID (volontaires service civique) dans toute la ville, missionnés pour faire de la prévention auprès du public cible, sur les risques de contamination au coronavirus.

Afin de les encourager à adopter les bons réflexes pour se protéger et protéger les autres, les ambassadeurs distribueront 300 kits de protection auprès des jeunes en situation de précarité et en recherche d'emploi, des personnes âgées isolées ou en situation de handicap.

Le kit se composera :

- d'un sac en tissu réutilisable portant le slogan #MANTEN, PREVENTION COVID 19
- d'un masque lavable homologué comportant le slogan
- d'un flacon de gel hydro alcoolique de 100ml
- d'un bracelet transmis par l'ARS #COVID ATTITUDE

Le budget prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES | | |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| NATURE | QUANTITE | MONTANT |
| Sac en tissu | 300 | 1285.72€ |
| Masques lavables | 300 | 2441.26€ |
| Flacons de gel hydro alcoolique | 300 | 488.25€ |
| TOTAL TTC | | 4215.23€ |

Le plan de financement est le suivant :

| FINANCEMENT | MONTANT |
|--------------------|-------------------|
| ARS (92,17%) | 3 885 € |
| Ville (7,83 %) | 330,23 € |
| TOTAL | 4 215,23 € |

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à signer une convention avec l'ARS pour la mise en place d'une distribution de kits Covid pour un montant total de 4 215,23 € financé par l'ARS à hauteur de 3 885 €. Le plan de financement est désigné comme suit :

| FINANCEMENT | MONTANT |
|--------------------|-------------------|
| ARS (92,17%) | 3 885 € |
| Ville (7,83 %) | 330,23 € |
| TOTAL | 4 215,23 € |

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE